Lettre datée du 22 décembre 2016, adressée au Secrétaire
général par les Représentants permanents de l’Espagne
et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande
du Nord auprès de l’Organisation des Nations Unies

 L’Espagne et le Royaume-Uni, en leur qualité de Coprésidents du Groupe informel d’experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ont l’honneur de vous faire tenir ci-joint une note de synthèse de la réunion qui s’est tenue le 18 octobre 2016 sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité en Iraq (voir annexe).

 Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L’Ambassadeur,
Représentant permanent de l’Espagne
auprès de l’Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Román **Oyarzun**

L’Ambassadeur,
Représentant permanent du Royaume-Uni
auprès de l’Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Matthew **Rycroft**

 Annexe à la lettre datée du 22 décembre 2016 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
de l’Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d’Irlande du Nord auprès de l’Organisation
des Nations Unies

 Groupe informel d’experts chargé de la question des femmes
et de la paix et de la sécurité

 Synthèse de la réunion de suivi sur l’Iraq du 18 octobre 2016

 Ont pris part à la réunion des membres du Conseil de sécurité et des représentants du Secrétariat de l’ONU et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le principal orateur était le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques attaché à la Mission d’assistance des Nations Unies pour l’Iraq (MANUI), György Busztin, accompagné de hauts responsables de la Mission et de dirigeants d’organismes des Nations Unies de Bagdad et d’Erbil.

 Les représentants de la Mission se sont dits gravement préoccupés par la situation humanitaire dans laquelle se trouveront les femmes et les filles au lendemain de l’imminente opération militaire visant à libérer Mossoul de l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL), étant donné qu’un tiers de la population iraquienne a déjà besoin d’une aide humanitaire et que plusieurs millions de personnes seront déplacées dans les mois à venir. On estime qu’environ 3 000 femmes et filles yézidies ont été réduites à l’esclavage et la rumeur veut qu’elles aient récemment été transportées dans des endroits stratégiques pour servir de boucliers humains. Les spécialistes des droits de l’homme ont noté que le prix des femmes et des filles avait doublé, voire triplé, au cours des derniers jours et que les activités de traite d’êtres humains s’étaient intensifiées.

 En Iraq, les problèmes qui nécessitent la protection des femmes dépassent la violence sexuelle. Les femmes peuvent faire l’objet de représailles, être soupçonnées d’avoir collaboré avec l’EIIL, être victimes de prétendus crimes d’honneur ou encore être séparées de leur famille pour une durée indéterminée. Avant l’attaque contre Mossoul, l’Iraq comptait déjà 1,6 million de veuves, nombre que l’on s’attend à voir augmenter au cours des prochaines semaines. Dans les zones occupées, l’EIIL s’en est pris non seulement aux membres des communautés minoritaires, mais également à toutes les femmes qui ne se conforment pas aux rôles qui, selon eux, leur sont dévolus, notamment les femmes médecins, journalistes ou parlementaires, ainsi que celles qui participent à la vie publique de manière générale. On se préoccupe également du traitement des enfants nés des viols perpétrés par les combattants de l’EIIL, à commencer par leur inscription à l’état civil.

 En outre, dans l’ensemble du pays, l’escalade du conflit a coïncidé avec la réduction des possibilités de participation des femmes à la vie politique et économique et de la protection de leurs droits. Il est donc impératif d’encourager, dans tous les plans de transition, la mise en place de mesures temporaires spéciales en faveur de la participation des femmes, en particulier dans les zones libérées.

 En réponse aux questions des membres du Conseil, les participants venant de Bagdad, d’Erbil et de New York ont abordé les points suivants :

 • Les partenaires nationaux de la Mission issus du Gouvernement et de la société civile se sont félicités de l’emploi de termes plus énergiques en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité dans le mandat de la MANUI à la suite de la première réunion du Groupe informel sur l’Iraq.

 • Il importe de redoubler d’efforts afin que le Gouvernement iraquien confie à ses membres le mandat et les attributions nécessaires à la mise en œuvre du plan d’action national relatif à la résolution [1325 (2000)](http://undocs.org/fr/S/RES/1325%282000%29) du Conseil de sécurité et de la stratégie nationale pour la promotion de la femme. Les activités de sensibilisation en la matière menées auprès du Gouvernement ont été mises de côté, ce dernier ayant concentré son attention sur l’opération de Mossoul.

 • La récente signature d’un communiqué conjoint avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit constitue une avancée, mais la capacité du Gouvernement à le mettre à exécution est considérablement limitée. Un conseiller principal pour la protection des femmes entrera en fonctions en 2017. De plus, les représentants de la MANUI sont déjà en communication avec le Gouvernement central iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, ainsi qu’avec des chefs religieux, en particulier sur la question de la stigmatisation, mais auront également besoin de l’appui du Bureau de la Représentante spéciale et de son Équipe d’experts de l’état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit. On s’attend à une forte augmentation du nombre de victimes de violences sexuelles, non seulement chez les femmes des communautés minoritaires, mais parmi celles de toutes les communautés des zones libérées. Le communiqué conjoint est axé sur un certain nombre de domaines d’activité, dont les principaux sont la justice et l’incrimination des auteurs de violences sexuelles et sexistes commises en Iraq et contre des ressortissants iraquiens en République arabe syrienne, le renforcement des moyens de subsistance pour les victimes, l’apport d’un soutien direct aux enfants nés d’un viol et la collecte de données et de documents dans les zones libérées, et qui mettent l’accent sur la protection des femmes dans le cadre de la lutte contre l’EIIL. Il faudra élaborer des plans de mise en œuvre et nommer, au Gouvernement, des coordonnateurs de haut niveau aux échelons central et régional.

 • Les retards dans l’adoption de la loi sur la protection de la famille, de même que les faiblesses observées dans le projet de loi au sujet de la protection des femmes et des filles, entravent les activités de sensibilisation visant à assurer une protection juridique, actuellement très précaire, aux organisations non gouvernementales afin qu’elles puissent gérer des centres d’hébergement pour les femmes et les filles en Iraq. Certains signes laissent à penser que le Parlement pourrait introduire des dispositions plus favorables en la matière dans le projet actuel.

 Les Coprésidents ont remercié leurs collègues iraquiens d’avoir partagé des informations détaillées sur l’évolution de la situation au cours des six derniers mois et sur les principales questions préoccupantes en ce qui concerne la situation actuelle sur le plan humanitaire et en matière de sécurité. Ils ont également affirmé qu’il convenait de mieux intégrer ce type d’analyse approfondie aux rapports périodiques de la Mission et aux exposés présentés au Conseil de sécurité. Enfin, ils ont proposé de maintenir la question de l’Iraq à l’ordre du jour du Groupe informel d’experts, compte tenu de la complexité de la situation et de la gravité des événements qui se déroulent actuellement dans ce pays.